

La survie des entreprises privées en difficulté, II ^e colloque international de la Fondation internationale pour l'enseignement du droit des affaires. Faculté de droit de l'Université Laval, Québec, 2-6 octobre 1981	466
Association Droit et commerce	467
Centre d'Etudes Juridiques, Economiques et Politiques de Paris	467
Conseil national des Commissaires aux comptes : composition du Bureau pour 1981-1982	467

TABLE DES MATIÈRES

I. — DOCTRINE :

Les effets attendus de la loi de finances pour 1981 sur le fonctionnement et la structure des sociétés françaises, par Pierre FONTANEAU	259	.
La rémunération des commissaires aux comptes, par Serge TRASSOUDAINÉ	273	.
La protection de l'associé dans les sociétés coopératives agricoles, par Jean PRIEUR	285	.

II. — JURISPRUDENCE :

I. — Sociétés à responsabilité limitée.

Délibération d'assemblée générale. Abus de droit. Décision prise en vue de favoriser l'intérêt d'un associé ou d'un groupe d'associés majoritaires. Cass. com., 30 mai 1980, note Dominique SCHMIDT ..	311
--	-----

II. — Sociétés anonymes.

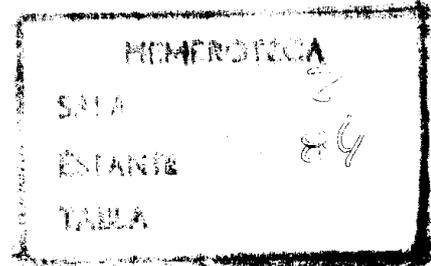
Société d'investissement. Apport-fusion de celle-ci. Abus de droit de la majorité. Preuve non rapportée. Cass. com., 7 juillet 1980, observ. Jean HÉMARD	315
--	-----

Administrateur. Conventions avec la société. Autorisation préalable du conseil d'administration. Défaut. Engagements pris par le conseil avec la participation de son président. Cass. com., 17 avril 1980, note Ivan BALENSI	316
---	-----

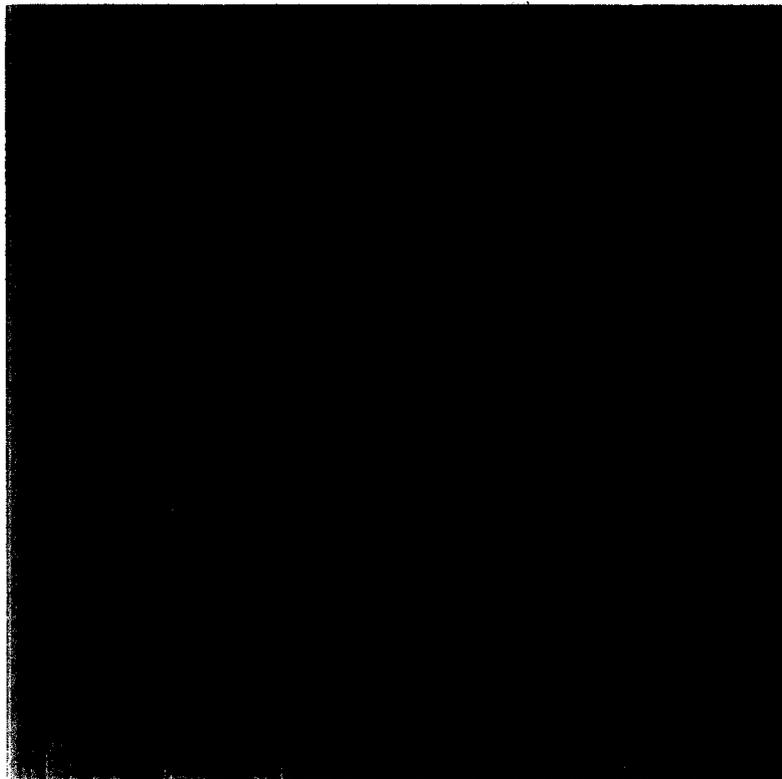
Administrateur. Président du conseil d'administration. Cessation de fonctions. Retraite. Décision du conseil d'administration. Cause. Activité antérieurement fournie à l'intérêt social. Complément de	
---	--

99^e année

N° 2 — Avril-Juin 1981



REVUE DES SOCIÉTÉS



JOURNAL DES SOCIÉTÉS



JURISPRUDENCE GÉNÉRALE DALLOZ

fusion. Imperfection de la similitude entre les dénominations. Trib. gr. inst. de Versailles, 17 septembre 1980, note Robert PLAISANT . 357

VIII. — *Groupements d'intérêt économique.*

Administrateur, contrat de travail. Cumul. Conditions. Révocation, Paris, 4^e ch. A, 6 décembre 1979, note Jean GUYENOT 364

Entente. Infraction. Accord de faible importance. Absence de conséquences notables sur la concurrence. Sanction (non). Commission de la concurrence, avis du 11 décembre 1980, observ. J. G. . 376

IX. — *Entreprises en difficulté. Faillite.*

Créancier. Actes accomplis par le débiteur en fraude de leurs droits. Action paulienne. Exercice à titre individuel. Recevabilité. Conditions. Fraude. Preuve. Nécessité. Paris, 3^e ch. B, 9 mai 1980, note Fernand DERRIDA et Jean-Pierre SORTAIS 382

Dirigeants sociaux. Comblement du passif. Insuffisance d'actif postérieure à l'ouverture de la procédure. Cass. com., 25 novembre 1980, note Yves GUYON 394

Personne morale. Dirigeants sociaux. Personne morale ayant un objet de prévoyance et d'entraide. Cass. com., 9 juin 1980, note Jean-Pierre SORTAIS 398

Règlement judiciaire. Liquidation des biens. Syndicat de copropriétaires. Possibilité de le déclarer en état de règlement judiciaire ou de liquidation des biens (oui). Conditions. Paris, 3^e ch. B, 16 mai 1980, note Adrienne HONORAT 406

Société coopérative agricole. Contrat de coopération. Résolution pour inexécution des obligations de la société. Suspension provisoire des poursuites. Plan d'apurement du passif. Obstacle (non). Résolution du contrat de coopération, pour inexécution des obligations de la société (oui). Cass. civ. 1^{re}, 3 février 1981, note Adrienne HONORAT 411

III. — *LEGISLATION ET RÉGLEMENTATION :*

Décrets 415
 Arrêtés 419
 Instructions 421

IV. — RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES :

Entreprises commerciales : création	423
Sociétés en nom collectif	424
Dirigeants de sociétés	425
Commissariat aux comptes	427
Comptabilité des sociétés	428
Valeurs mobilières	429
Dividendes	433
Droit à la présentation d'une clientèle	434
Sociétés civiles de moyens	436
Sociétés civiles professionnelles d'avocats	437
Sociétés de fait	437
Groupements exerçant une profession libérale	439
Groupements fonciers agricoles	440
Centres de gestion agréés	441
Associations	444
Groupements d'intérêt économique	445
Procédures collectives des faillites	445

V. — BIBLIOGRAPHIE :

Comptes rendus d'ouvrages	447
Articles et notes de jurisprudence	452
Ouvrages et monographies (reçus)	460

VI. — INFORMATIONS :

Communications de la Commission des opérations de bourse .	461
Distribution d'actions en faveur des salariés (loi n° 80-834 du 24 octobre 1980) : application aux groupements d'intérêt économique (échange de lettres) ; note de la Direction générale de la concurrence et de la consommation	462
L'exercice des fonctions de commissaire aux comptes dans les entreprises en règlement judiciaire ou en liquidation des biens : circulaire de la Chancellerie n° 3-81	464

rémunération. Art. L. 110. Bénéficiaire ayant conservé ses fonctions d'administrateur. Art. L. 707. Validité. Paris, 3^e ch., 7 juin 1980, note Jean-Louis SIBON 322

Président du conseil d'administration. Cotisations de sécurité sociale. Assiette. Totalité des jetons de présence perçu. Cass. soc. 7 février 1980, note Paul Le CANNU 331

Directeur général. Révocabilité ad nutum. Nécessité de motiver la décision de révocation (non). Preuve de la révocation abusive. Paris, 4^e ch., 22 avril 1980, note Philippe MERLE 334

III. — *Commission des opérations de bourse.*

Responsabilité. Faute lourde (non en l'espèce). Sociétés civiles de placement immobilier. Appel public à l'épargne. Notion. Trib. adm. de Paris, 5^e sect., 5 avril 1979, note Jean-Jacques DAIGRE 339

IV. — *Indivision.*

Parts sociales dépendant d'une indivision. Coïndivisaires. Exercice des droits attachés à la qualité d'associé. Limite de l'exercice des droits en raison des règles propres au régime des indivisions. Cass. civ. 1^{re}, 6 févr. 1980, observ. J. G. 346

V. — *Droit fiscal des sociétés.*

Rémunérations des dirigeants de sociétés. Epouses travaillant bénévolement auprès des maris. Rémunérations non excessives des dirigeants. Conditions de déductibilité. Cons. d'Et., 8 et 9^e ss.-sect., 28 novembre 1980, note Marcel MARTIN 348

VI. — *Droit pénal des sociétés.*

Infractions à la loi sur les sociétés commerciales. Délits de banqueroute. Conditions auxquelles la responsabilité pénale d'un dirigeant de fait peut être retenue. Cass. crim. 6 octobre 1980 et 8 décembre 1980, note Bernard BOULOC 351

VII. — *Associations.*

Dénomination. Utilisation par une société commerciale d'une dénomination pouvant évoquer celle d'associations. Risque de con-